



Le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a l'honneur d'inviter les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS, conformément aux privilèges qui leur sont conférés, à nommer des représentants pour assister à la cent quarante-septième session du Conseil exécutif, qui s'ouvrira le vendredi 22 mai 2020 à 12 heures (HEC).

Au regard de la situation qui prévaut actuellement dans le monde, la cent quarante-septième session du Conseil exécutif se tiendra à distance à l'aide de technologies de vidéoconférence. Les précisions concernant l'accès à la plateforme virtuelle seront communiquées à l'issue de la procédure d'inscription.

L'inscription en ligne est exigée pour la participation au Conseil exécutif. L'inscription peut se faire à partir **du 5 mai 2020** en utilisant le lien <https://extranet.who.int/bpmext/meetingregistration.aspx>, nom d'utilisateur : ebuser, mot de passe : W%i@be=fe%450CD12187.

Les instructions pour l'inscription en ligne peuvent être téléchargées à partir du site Web consacré à la gouvernance (<http://www.who.int/governance/registration/fr/index.html>).

L'ordre du jour provisoire du Conseil exécutif figure dans le document EB147/1 (https://apps.who.int/gb/f/f_eb147.html). La version abrégée de l'ordre du jour provisoire, qui indique les points qu'il est proposé d'examiner à la cent quarante-septième session du Conseil exécutif en mai, figure ci-joint.

Les documents de la cent quarante-septième session du Conseil exécutif seront accessibles sur le site Web de l'OMS (<https://apps.who.int/gb/f/index.html>) au fur et à mesure de leur disponibilité.

Genève, le 4 mai 2020

... PIÈCES JOINTES (3)

EB/20.8

Cent quarante-septième session du Conseil exécutif de l'OMS, 22 mai 2020
Réunion virtuelle
Renseignements pratiques à l'intention des représentants d'acteurs non étatiques
en relations officielles avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)

1. La cent quarante-septième session du Conseil exécutif sera convoquée le vendredi 22 mai 2020 et débutera à 12 heures (HEC).

Au regard de la situation qui prévaut actuellement dans le monde, la cent quarante-septième session du Conseil exécutif se tiendra à distance à l'aide de technologies de vidéoconférence. Les précisions concernant l'accès à la plateforme virtuelle seront communiquées à l'issue de la procédure d'inscription.

Inscription

2. L'inscription en ligne est requise pour le Conseil exécutif. À cette fin, la lettre d'invitation au Conseil exécutif indique un lien vers le système d'inscription aux réunions des organes directeurs de l'OMS, ainsi qu'un nom d'utilisateur et un mot de passe qui donneront accès au système. Chaque acteur non étatique doit désigner un point focal chargé d'inscrire sa délégation dans le système.

3. Pour l'inscription en ligne, chaque acteur non étatique doit télécharger une copie des pouvoirs, c'est-à-dire une réponse signée à l'invitation sur papier à lettre à l'en-tête de l'acteur non étatique indiquant le nom du chef de la délégation, les noms des autres représentants, la fonction de chaque délégué au sein de l'acteur non étatique et, le cas échéant, au sein d'une entité apparentée. Le Département Organes directeurs de l'OMS vérifiera les informations communiquées par le point focal dans le système afin d'établir la liste des participants et enverra ensuite les identifiants d'accès à la réunion virtuelle. La date limite d'inscription est le 20 mai 2020.

4. Les instructions relatives à l'inscription en ligne peuvent être consultées sur le site Web de la gouvernance à l'adresse <http://www.who.int/governance/registration/fr/index.html>. Les demandes de renseignements concernant le système peuvent être adressées par courriel à supportregistration@who.int ou par téléphone au +41 22 791 2111.

7. Un exemple de pouvoirs est joint à toutes fins utiles.

8. Les représentants inscrits des acteurs non étatiques figurent dans les actes officiels de l'OMS en tant que participants. Veuillez noter qu'au cours de l'inscription, il vous sera demandé de fournir les affiliations de chacun de vos délégués. Si les acteurs non étatiques sont bien invités à désigner un ou plusieurs représentants pour participer au Conseil exécutif, il convient d'éviter une représentation disproportionnée aux réunions.

Documents du Conseil exécutif

9. Dès qu'ils sont disponibles, les documents du Conseil exécutif sont publiés sur le site Web de l'OMS (<http://apps.who.int/gb/f/index.html>) dans les langues officielles de l'OMS, à savoir en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

Équipe Vérification diligente et acteurs non étatiques

10. L'équipe Vérification diligente et acteurs non étatiques (DAN) joue le rôle de point focal chargé de prêter son concours aux acteurs non étatiques pendant le Conseil exécutif. Pour tout renseignement sur la participation des acteurs non étatiques au Conseil exécutif, sauf les inscriptions, veuillez adresser un courriel à nsastatements@who.int.

11. Les questions relatives au système d'inscription en ligne peuvent être adressées par courriel à supportregistration@who.int ou par téléphone au +41 22 791 2111.

= = =

En-tête acteur non étatique

Organisation mondiale de la Santé
Directeur
Département Organes directeurs
20 avenue Appia
1211 Genève 27

Date

Monsieur le Directeur,

Veillez trouver ci-dessous le nom de nos représentants qui assisteront à la cent quarante-septième session du Conseil exécutif, qui se tiendra à distance le 22 mai 2020.

M^{me} X. Smith

Titre

Affiliation (nom de l'acteur non étatique en relations officielles avec l'OMS ou de son organisation affiliée, branche, filiale ou division, selon le cas s'appliquant au représentant)

D^r D. Thompson

Titre

Affiliation (nom de l'acteur non étatique en relations officielles avec l'OMS ou de son organisation affiliée, branche, filiale ou division, selon le cas s'appliquant au représentant)

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom, signature et titre d'un haut responsable



Ordre du jour provisoire (abrégé)¹

1. Élection du président, des vice-présidents et du rapporteur

2. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour²

Documents EB147/1, EB147/1 Add.1 et EB147/1 (annoté)

5. Questions relatives à la gestion, à l'administration et aux finances

5.5 Comités du Conseil exécutif : sièges à pourvoir

Documents EB147/8 et EB147/8 Add.1

8. Prochaines sessions du Conseil exécutif et de l'Assemblée de la Santé

Document EB147/10

9. Clôture de la session³

= = =

¹ En raison des restrictions imposées par la riposte à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et selon une procédure écrite d'accord tacite, le Conseil exécutif a approuvé l'organisation d'une session virtuelle du Conseil exécutif devant se tenir par visioconférence. À cette session *de minimis*, le Conseil n'examinera qu'une version abrégée de l'ordre du jour provisoire.

² À l'ouverture de la session du Conseil exécutif, les États Membres seront invités à examiner également l'adoption de procédures spéciales. Pour plus de précisions, veuillez consulter l'emploi du temps.

³ Au titre de ce point de l'ordre du jour, les États Membres seront invités à envisager de suspendre la session du Conseil exécutif jusqu'à ce qu'il puisse la reprendre dans le courant de 2020.